

BILAN DU GARANT

Projet de centre de traitement
des déchets ménagers à
Romainville/Bobigny (93)

Concertation

« post concertation »

Décembre 2017 – décembre 2020

Jacques ROUDIER

Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 20 janvier 2021

SOMMAIRE

Introduction	4
I. le projet et son contexte.....	5
I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet	5
I.2 Rappel de la situation actuelle.....	5
I.3 Les décisions prises par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable	6
I.3.1 La consistance du projet.....	6
I.3.2 Les engagements sur la poursuite du processus de concertation.....	8
II. Le cadre de la concertation et les actions du garant.....	9
II.1 Le cadre de la concertation	9
II.1.1 Le calendrier de la concertation.....	9
II.1.2 Les contraintes juridiques.....	10
II.1.3 Le périmètre de la concertation	9
II.1.4 Une concertation « suspendue » en 2020.....	10
II.2 Les actions du garant.....	11
II.3 Le Comité de suivi du projet.....	11
III. Les modalités de la concertation	13
III.1 Les campagnes de communication	13
III.2 Le site internet de la concertation.....	14
III.3 Les rencontres de terrain	14
III.4 Le Groupe citoyens.....	15
III.4.1 Sa mise en place et sa composition	15
III.4.2 Ses activités	16
IV. Les principaux éléments abordés au cours de la concertation.....	18
IV.1 La consistance et l'opportunité du projet	18
IV.2 Les prescriptions du cahier des charges de l'appel d'offre.....	18
IV.2.1 Prescriptions environnementales.....	18
IV.2.2 Prescriptions architecturales.....	19
IV.2.3 Prescriptions particulières pour la période de travaux	19
IV.3 Les thèmes et les outils d'accompagnement du projet	19
IV.3.1 L'ouverture du site au public	19
IV.3.1.1 Le schéma d'accueil du public.....	19
IV.3.1.2 La Maison du projet.....	20
IV.3.2 La sensibilisation aux gestes de tri	20
IV.3.2.1 Quelques pistes initiales	20
IV.3.2.2 Des outils à implanter dans la Maison du projet	21
IV.3.2.3 Une réflexion sur l'expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires.....	21
IV.4 Une synthèse des opinions exprimées	22
V. Les décisions du Syctom et les recommandations du garant.....	23
V.1 Les décisions du Syctom après le renouvellement de son comité syndical	23
V.2 Les recommandations du garant	23

INTRODUCTION

Le projet porté par le Sycotom de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93), a fait l'objet d'une concertation préalable avec garant, entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017.

J'ai été le garant de cette concertation, nommé par la Commission Nationale du débat public, et j'ai présenté le bilan de cette concertation préalable devant la Commission le 6 décembre 2017.

Dans les décisions qu'elle a prises à cette même date, la CNDP a donné acte au garant de son bilan de la concertation préalable et m'a désigné comme « garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique », en demandant l'établissement d'un rapport annuel.

Pour des raisons diverses qui sont explicitées plus loin, cette concertation post s'est prolongée sur les trois années 2018, 2019 et 2020

Le présent document, établi par le garant, constitue le bilan global de la concertation sur la période allant de décembre 2017 à décembre 2020. Il intègre donc les rapports annuels que j'avais établis pour les deux premières années et datés respectivement de novembre 2018 et d'avril 2020.

I. LE PROJET ET SON CONTEXTE

I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un établissement public, qui regroupe 85 communes de Paris et de la proche couronne représentant 5,7 millions d'habitants. Il traite et valorise, pour le compte de ses membres, les déchets collectés sur leurs territoires.

Le Syctom n'a pas de compétences en matière de collecte qui, depuis la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)¹, relève des dix établissements publics territoriaux (EPT), créés au 1er janvier 2016, ainsi que de la ville de Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand parc. Le Syctom intervient en aval, sur le traitement des déchets collectés, même s'il met en œuvre une politique d'incitation et d'accompagnement des actions des EPT en matière d'amélioration de la collecte.

En 2016, le Syctom a reçu 2,3 millions de tonnes de déchets dans ses installations de tri et de traitement, ce qui en fait l'entité française la plus importante dans son activité et une des toutes premières d'Europe.

I.2 Rappel de la situation actuelle

Il existe sur le site de Romainville des installations de traitement des déchets ménagers depuis 1889. Elles ont connu de nombreuses transformations et ont même comporté, de 1906 à 1969, des installations d'incinération. Le centre de tri des collectes sélectives multi matériaux installé à Romainville a été construit, dans sa version initiale, en 1993 ; il a été régulièrement amélioré depuis lors et les travaux les plus récents sont intervenus en 2015, avec la rénovation de la chaîne de tri.

Le centre de Romainville comporte plusieurs installations aux fonctions distinctes :

- un **centre de tri des produits des collectes sélectives** (multi matériaux : papiers et cartons, emballages plastiques, emballages métalliques) pouvant réceptionner 53 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives (42 600 tonnes réceptionnées en 2016 et 56 525 tonnes en 2019) ;
- un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles (OMR), pouvant recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an (373 000 tonnes réceptionnées en 2016 et environ 402 000 tonnes en 2019 dont près de 11 000 tonnes de refus de tri) ;
- une déchèterie, accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom et qui a réceptionné 6 500 tonnes en 2016 et 5 515 tonnes en 2019.

Ce sont donc près de 20% des quantités traitées par le Syctom qui transitent par le centre de Romainville. Le bassin versant qui l'alimente est constitué par :

- 9 communes de Seine-Saint-Denis⁴ et toute ou partie des arrondissements de l'est de Paris pour le centre de tri, soit 1 260 406 habitants en 2015 ;

¹ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015

² Augmentation de la capacité de tri de 45 000 t/an à 53 000 t/an autorisée par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 19 novembre 2018

³ Les quantités collectées en 2020 ayant été perturbées par la pandémie

⁴ Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

- 17 communes de Seine-Saint-Denis⁵ et tout ou partie des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissement de Paris pour le centre de transfert, soit 1 345 674 habitants en 2015.

L'ancienneté et la vétusté des installations de Romainville comme l'évolution des besoins posent au Sycotom la question de sa **transformation pour les quarante ans qui viennent**.

Le Sycotom a développé son projet de rénovation complète du centre de Romainville, depuis 2015, avec les objectifs suivants :

- répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien, dans une logique d'installation de proximité, de réduction de l'impact écologique et d'économie circulaire ;
- s'inscrire dans l'évolution réglementaire, et notamment dans l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)⁶ de diminution de 50 % du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et de généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- assurer l'intégration urbaine et architecturale du centre dans son environnement en pleine mutation.

I.3 Les décisions prises par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, qui a eu lieu entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017, le Comité syndical, instance décisionnelle du Sycotom où siègent toutes les collectivités membres, a confirmé, dans sa séance du 21 décembre 2017, son intention de poursuivre le projet et a arrêté, un certain nombre de décisions portant sur :

- la consistance technique du projet ;
- les modalités de poursuite de l'information et de la concertation avec le public et les parties prenantes.

I.3.1 Le projet soumis à la concertation préalable

Dans la version initiale objet de la concertation préalable, les dispositions projetées comportaient plusieurs installations permettant de traiter différentes catégories de déchets ménagers. Trois solutions étaient envisagées pour le traitement des ordures ménagères :

- solution 1 de « modernisation du site » : les installations seraient conçues pour permettre la réception et le transfert des OMR ;
- solution 2 de « optimisation de la logistique » : les installations permettraient aussi la préparation d'une partie du flux d'OMR, leur conditionnement et la constitution d'un stock tampon avant transfert ;
- solution 3 de « traitement partiel sur place » : les installations comporteraient la production, à partir d'une partie des flux d'OMR, de combustibles solides de récupération (CSR) et l'implantation d'une chaufferie CSR sur le site, destinée à couvrir partiellement les besoins énergétiques locaux, en appoint d'une future géothermie à l'étude.

⁵ Aulnay-sous-Bois, Bagnole, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, appartenant aux trois Etablissements Publics Territoriaux que sont Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est.

⁶ Loi 2015-992 du 17 août 2015

Au-delà des échanges prolongés sur l'opportunité du projet, au regard de l'évolution estimée des quantités de déchets ménagers à traiter, les discussions durant la concertation préalable ont également porté sur le choix à faire entre ces trois solutions.

Pour l'éclairer, le Sycotom a organisé, le 8 décembre 2017, une visite d'installations de séchage des OMR analogues, sur le site de Frog Island (GB), visite à laquelle ont participé des membres du Comité de suivi (cf. II.3.), élus locaux, représentants d'associations, représentants du personnel, ainsi que le garant.

I.3.2 Le projet retenu par le Sycotom

Le Comité syndical, au vu notamment des apports de la concertation préalable, a porté son choix, lors de sa réunion du 21 décembre 2017, sur la **solution 2**.

L'encadré qui suit résume les caractéristiques du projet dont le Sycotom a poursuivi le développement entre 2018 et 2020.

Les caractéristiques essentielles du projet objet de la concertation post

- * Un **centre de tri des collectes sélectives**, dont la capacité passerait de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes.
- * Une **déchèterie**, dont la capacité serait portée à 15 000 tonnes et qui serait accompagnée d'une **ressourcerie**.
- * Une installation d'**accueil et de préparation des biodéchets**, d'une capacité de 40 000 tonnes.
- * Une installation pour les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, d'une capacité 350 000 tonnes, comportant des installations de séchage naturel d'une grande partie des flux avant mise en balle et une capacité de stockage tampon de l'ordre de 10 000 tonnes sur le site.

Dans tous les cas, la majorité des flux sortant du site de Romainville ferait l'objet d'un **acheminement par voie fluviale**.

L'estimation du coût du projet présenté à la concertation préalable se situait dans une fourchette entre 260 et 290 M€ HT (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus). Il a été réévalué par le maître d'ouvrage, à 350 M€, pour tenir compte du coût des éléments nouveaux intégrés au terme de la concertation préalable, notamment la couverture du chemin de halage actée par le Sycotom afin de sécuriser ses usagers et les dispositions d'intégration urbaine évoqués avec les acteurs du territoire.

Le nombre d'emplois permanents sur le site serait de 164 emplois, contre 119 actuellement.

I.3.3 Les engagements sur la poursuite du processus de concertation (post-concertation)

Pour la poursuite de la concertation avec le public demandée par le code de l'environnement et faisant l'objet d'un accompagnement par un garant désigné par la CNDP, le Comité syndical du Sycatom a retenu des modalités dans la continuité de celles mises en œuvre pour la concertation préalable :

- le maintien du Comité de suivi ;
- le maintien du site internet ;
- la mise en place d'un Groupe citoyens ;
- le maintien du dispositif général de communication.

Il a également précisé que ce dispositif de concertation post devra s'inscrire « dans le respect de la procédure de consultation des entreprises, des procédures administratives et de la sécurisation juridique du projet ».

Les engagements du Sycatom ont été consignés dans une charte de la post-concertation⁷ qui a été soumise au Comité de suivi.

⁷ [Microsoft Word - SYCTOM-RB-CHARTRE-CONCERTATION2018-converti.docx](#)

II. LE CADRE DE LA CONCERTATION POST ET LES ACTIONS DU GARANT

II.1 Le cadre de la concertation post

II.1.1 Le calendrier général du projet

Les procédures pour le choix de l'entreprise et les études diverses nécessaires pour la mise au point du projet conduisent à une période relativement longue entre la définition des grandes caractéristiques du projet, intervenue en décembre 2017, et l'enquête publique sur le projet, envisagée initialement en 2021, comme l'illustre le calendrier général ci-dessous. Les circonstances ont par ailleurs conduit à allonger encore cette période.



Calendrier général du projet

II.1.2 Le périmètre de la concertation post

L'effort d'information et de concertation a porté essentiellement sur tout ou partie des neuf communes de l'EPT Est Ensemble⁸, dans une approche privilégiant les échanges avec les riverains du projet, dès lors que les thématiques abordées étaient plus sur l'avancement, les impacts et l'accompagnement du projet que sur ses fonctions et son opportunité.

⁸ Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville

II.1.3 Les contraintes juridiques

Le maître d'ouvrage a fait le choix d'un marché public global de performance⁹ d'une durée de quatorze ans portant sur la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du centre, ; il a également fait le choix, pour son attribution, d'une procédure de dialogue compétitif.

Le lancement de la procédure de consultation est intervenu en avril 2018. L'attribution de ce marché était initialement envisagée avant la fin de l'année 2019.

Le cadre légal qui est celui du dialogue compétitif comporte des obligations strictes de confidentialité propres au droit de la commande publique : elles interdisent toute communication publique sur le projet et les éléments venant en discussion entre le maître d'ouvrage et les entreprises candidates, et restreignent donc fortement, depuis avril 2018, les possibilités d'information et de concertation avec le public.

II.1.4 Les étapes de la concertation post

La concertation post s'est donc découpée en trois phases dans les échanges avec le public :

- une phase d'information sur les décisions prises par le Sycatom en décembre 2017 sur la consistance donnée au projet ;
- une phase de concertation, durant la période précédant le lancement de l'appel d'offres, portant principalement sur les dispositions à inscrire au cahier des charges de cet appel d'offres, notamment en termes environnementaux ou architecturaux et urbanistiques ;
- une phase de concertation après le lancement du ou des appels d'offres : cette phase concerne nécessairement des points plus périphériques au projet du fait des contraintes procédurales (cf.II.1.3 ci-dessus).

Cette dernière phase a commencé en avril 2018 et s'est donc étendue sur la plus grande partie de la concertation post.

II.1.5 Une concertation « suspendue » en 2020

Le temps passant, le Président du Sycatom a finalement indiqué, lors d'une réunion du Comité syndical initialement prévue le 17 décembre et reportée au 6 janvier 2020, s'agissant du projet de modernisation du centre de Romainville, « qu'il ne pouvait engager un tel investissement s'accompagnant de frais d'exploitation importants, alors qu'il ne serait plus en charge du Sycatom dans quelques mois. »¹⁰.

C'est donc au nouveau Comité syndical, constitué à l'issue des élections municipales de 2020 qu'il est revenu de statuer sur les suites données à la consultation engagée. Compte tenu de ces élections, la décision s'est donc trouvée reportée au quatrième trimestre de l'année 2020, le temps de mettre en place la nouvelle instance de décision du Sycatom.

Dès lors, l'incertitude sur le devenir du projet jointe aux contraintes sanitaires liées à la pandémie qui limitaient les possibilités de réunions, ont fait que les activités de concertation ont été extrêmement réduites en 2020.

⁹ art. L. 2171-3 du Code de la commande publique

¹⁰ Voir communiqué de presse du Sycatom https://www.sycatom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/communiques_de_presse/CP-Romainville08012020.pdf

II.2 Les actions du garant

J'ai rempli ma mission de garant en conservant la même attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient. A ce titre, j'ai maintenu l'adresse électronique spécifique¹¹, que j'avais mise en place lors de la concertation préalable.

L'architecture générale du dispositif de concertation post, les thèmes abordés dans les diverses manifestations et leurs modalités d'organisation ont été discutés au préalable avec le maître d'ouvrage et ses conseils, avec lesquels j'ai eu des échanges réguliers, et ont reçu mon accord.

J'ai suivi, en particulier, avec attention les travaux du Groupe citoyens (cf. III.4).

Dès lors qu'un certain nombre de manifestations sur le terrain ont été prévues (cf. III.3), je me suis préoccupé de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu lors de ces rencontres.

Je me suis attaché à la mise en ligne sur le site internet de la concertation (cf. III.2) des documents utilisés ou des présentations faites lors des diverses actions de concertations conduites par le Sycotom ainsi que des comptes rendus ou restitutions établis après les séances.

II.3 Le Comité de suivi du projet

Une mention particulière doit être faite du rôle du **Comité de suivi** du projet mis en place par le maître d'ouvrage en tant qu'instance d'accompagnement et de relais de la concertation et de la concertation post.

Il est composé de 24 membres¹² regroupant, dans un collège, 13 élus des territoires du bassin versant du site et, dans un collège d'acteurs de 11 membres, les représentants des services de l'Etat, des associations, de l'exploitant, des institutions partenaires et des personnels. Il s'agit donc d'une instance associant élus et parties prenantes.

Il s'est réuni à quatre reprises durant la période couverte par ce bilan et a examiné notamment les points suivants :

- 11 décembre 2017 : présentation du bilan du garant sur la concertation préalable ; compte rendu de la visite sur le site de Frog Island (GB) ; prochaines étapes du projet ;
- 18 janvier 2018 : présentation des décisions du Comité syndical du 21 décembre 2017 et du dispositif d'annonce de ces décisions mis en œuvre ; présentation du dispositif de concertation à venir ;
- 26 mars 2018 : point d'étape sur l'information du public et l'exposition itinérante ; présentation du Groupe Citoyens ; présentation des prescriptions techniques et architecturales ;

¹¹ garant.romainville@gmail.com

¹² Pour la composition détaillée, voir <http://projet-romainville-bobigny.sycotom.fr/wp-content/uploads/2017/09/MEMBRES-COMITE-DE-SUIVI-V2.pdf>

– 26 juin 2018¹³ : avancement du projet ; point d'étape de la concertation post.

Il n'y a pas eu de réunion du Comité de suivi après cette date.

¹³ Le garant n'a pu participer à cette réunion, étant retenu par un débat public.

III. LES MODALITES DE LA CONCERTATION POST

Comme il a été indiqué plus haut et conformément aux engagements pris par le Syctom, le dispositif de concertation après la concertation préalable a comporté les éléments suivants :

- des campagnes de communications ;
- un site internet dédié ;
- des rencontres de terrain ;
- un Groupe citoyens

La procédure d'appel d'offres, qui a interdit toute communication publique sur le projet et les éléments venant en discussion entre le maître d'ouvrage et les entreprises candidates, a posé des limites fortes aux actions de concertation qui ont été conduites à partir d'avril 2018. Passée cette date, l'essentiel des actions de concertation ont consisté en des réunions régulières du Groupe citoyens et leur restitution sur le site internet de la concertation.

III.1 Les campagnes de communication

Les campagnes de communication menées par le maître d'ouvrage ont mobilisé, comme précédemment, les canaux suivants :

- les canaux de presse locale ou spécialisée, y compris un peu de publi-rédactionnel ;
- les bulletins municipaux des communes autour du projet.

Ces moyens ont été particulièrement mobilisés au début de l'année 2018, pour faire largement connaître les options retenues par le Syctom sur le projet.

Trois lettres d'information ont été publiées durant la période :

- janvier 2018 : bilan de la concertation préalable ; décisions sur le projet ; dispositif de poursuite de la concertation ;
- mai 2018 : retour sur les quatre premiers mois de concertation post ; Groupe citoyens ;
- janvier 2019 : présentation des résultats des premiers travaux du Groupe citoyens au cours de l'année 2018 et du dispositif de poursuite de la concertation publique alors envisagé.

Outre la diffusion par voie électronique, elle a été boîtée aux habitants des communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin, et mis à disposition des habitants des autres communes du bassin versant, soit une diffusion à 100 000 exemplaires.

Ce dispositif a été complété, à partir de février 2018, par un **flash info**, dont 10 éditions ont été adressées, par voie électronique, aux abonnés à la lettre d'information.

III.2 Le site internet de la concertation

Le maître d'ouvrage a créé un site internet particulier dédié au projet de Romainville¹⁴, structuré en trois parties :

- le projet ;
- dialogue et information ;
- exprimez-vous.

Le site internet comporte donc les informations à la fois sur le projet, sur ses étapes et sur les évènements de la concertation préalable et de la concertation post ; il comporte également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage.

Cette dernière partie, qui avait été fermée à la fin de la concertation préalable, a été réouverte le 22 décembre 2017.

Le garant s'est attaché à ce que le site internet serve de lieu de recueil systématique de l'ensemble des échanges intervenus.

19 avis ou commentaires et 7 questions avec leurs réponses ont été déposées en 2018, dont 23 recueillis à l'occasion des rencontres de terrain (cf. III.3) ; **aucune question ou contribution** n'a été déposée sur le site en 2019 et 2020.

Ont également été mis en ligne **20 documents d'information** et 14 articles de presse entre 2018 et 2020.

Sur la période de concertation post, le site a été visité par :

- **5 029 personnes différentes**, pour un total de 15 375 pages vues, en 2018 ;
- **1 232 personnes différentes**, pour un total de 4 302 pages vues en 2019 ;
- **908 personnes différentes**, pour un total de 2 440 pages vues en 2020 ;

soit un total de **7169 visiteurs uniques**.

III.3 Les rencontres de terrain

Le Sycotom a renouvelé, entre février et avril 2018, une opération relativement lourde de présence sur le territoire par une série de rencontres de terrain qui ont eu un double but :

- présenter les actions de prévention et de sensibilisation au public (amélioration du geste de tri, lutte contre le gaspillage...) ;
- présenter les dispositions retenues pour le projet du futur centre de tri de Romainville, en mettant notamment l'accent sur le dispositif de séchage naturel des OMR, sur lequel un quizz avait été élaboré.

Ces rencontres, à la fois pédagogiques et ludiques, étaient organisées autour :

- d'une **exposition** comportant des panneaux d'information sur le Sycotom, le tri des déchets et le projet de reconstruction du centre de Romainville ;
- d'**éléments ludiques** d'accompagnement : quizz, jeux sur les gestes de tri, la « roue du réemploi », le « basket tri ».

¹⁴ <http://projet-romainville-bobigny.sycotom.fr/>

L'animation de ces manifestations était assurée par les **éco-animateurs** du Sycotm. Ils se sont efforcés de noter, pour chaque manifestation, le nombre de personnes rencontrées et le nombre de personnes sensibilisées, c'est-à-dire qui ont eu des échanges approfondis avec les éco-animateurs et ont pu leur poser des questions

Les participants pouvaient aussi déposer une contribution sur un registre ouvert.

Treize rencontres ont été tenues, réparties sur sept dates différentes :

- samedi 17 février, au marché de Noisy-le-Sec et de la ferme à Bobigny ;
- samedi 24 février, au marché de l'Eglise et au marché sur l'eau à Pantin ;
- jeudi 1^{er} mars, au Panier balbynien, Canal 93 à Bobigny ;
- samedi 3 mars, à la Journée du logement écologique à Pantin ;
- mercredi 7 mars, aux épiceries Wicasaya à Bobigny et Popote Coop à Noisy-le-Sec ;
- vendredi 16 mars, au marché du centre à Romainville et à l'Université Paris 13 à Bobigny ;
- jeudi 24 mars, à Paysan Urbain à Romainville et à la Maison de quartier des Courtilières à Pantin ;
- 9 au 15 avril, au Cross développement durable des écoliers de Bobigny.

Une note de bilan a été établie par le maître d'ouvrage et mise en ligne sur le site, après échange avec le garant. Au total ont été enregistrés **768 contacts**, parmi lesquels **611 échanges approfondis** avec les éco-animateurs ; sur ces derniers, environ une moitié avait entendu parler du projet et l'autre moitié l'a découvert.

19 observations sur registre et **trois questions** ont été recueillies à ces occasions ; elles ont été mises en ligne dans la rubrique « exprimez-vous » du site internet de la concertation.

III.4 Le Groupe citoyens

Cette initiative du maître d'ouvrage a constitué la partie la plus vivante et la plus productive du dispositif de concertation, durant la période. Elle répond à l'objectif de faire s'exprimer sur le projet les habitants du territoire le plus proche de l'installation projetée et donc de ses impacts directs et de recueillir leurs idées. C'est donc une contribution active, fruit d'un travail collectif et interactif, qui est demandée aux membres du groupe.

III.4.1 Sa mise en place et sa composition

L'objectif que le maître d'ouvrage avait donné à son conseil était de constituer un groupe d'une quarantaine de personnes habitant dans les quelques communes les plus proches du centre et prêtes à accompagner le projet en participant sur une assez longue période - au moins jusqu'à l'enquête publique et probablement au-delà - à des rencontres régulières d'échanges et de travail collectif sur le projet, dans toutes ses dimensions.

Pour donner à ce Groupe citoyens son identité et son autonomie par rapport aux autres instances de rencontre ou de décision liées au projet, il était attendu que les membres de ce groupe aient une expertise d'usage du territoire mais pas nécessairement d'expérience particulière ni sur les déchets ni sur la concertation publique.

Un processus de recrutement par appel téléphonique, malgré près de 900 contacts, n'a pas suffi pour constituer le groupe. Il a dû être complété par des contacts directs avec des personnes ayant manifesté de l'intérêt pour le projet, par un dispositif d'appel à volontaires sur le site de la concertation et par l'intermédiaire de diverses structures (associations locales, conseils de quartier ...) et même par deux permanences de terrain à Pantin et à Noisy-le-Sec.

Finalement et après quelques variations – plus d’entrées que de départs – le Groupe citoyens mis en place a comporté **38 membres**, dont 9 participants à des associations locales, avec la répartition suivante :

- 20 femmes ; 18 hommes ;
- 7 habitants de Romainville, 9 de Pantin, 16 de Bobigny et 6 de Noisy-le-Sec ;
- 16 actifs et 22 non actifs.

Les membres des associations représentées au comité de suivi se sont étonnés auprès du maître d’ouvrage comme auprès du garant, de ne pas avoir de participants au Groupe citoyens ; certains élus de collectivités territoriales membres du comité de suivi auraient aussi voulu voir leur entité représentée aux réunions du groupe.

Le garant a indiqué, en réponse, que la méthode mise en œuvre par le maître d’ouvrage et son conseil était conforme aux pratiques habituelles pour ce type de dispositif de concertation. Il a insisté sur la nécessité d’éviter le « mélange des genres » entre les différentes instances et sur l’autonomie et l’originalité à donner au Groupe citoyens. Dans cette même logique, il a été convenu que les travaux du Groupe citoyens seraient conduits par le conseil du maître d’ouvrage et que peu de collaborateurs du maître d’ouvrage assisteraient aux travaux de ce groupe et que leur rôle se limiterait à répondre, en tant que de besoin, à des questions ponctuelles ou à des besoins de précisions qui surgiraient. C’est ainsi qu’ont été menées les séances du Groupe citoyens.

Ce groupe a un peu évolué au cours de l’année 2019, avec 14 départs et 4 arrivées ; il comporte, à la fin de 2019, **28 membres**, dont 4 participants à des associations locales :

- 17 femmes et 11 hommes ;
- 6 habitants de Romainville, 7 de Pantin, 10 de Bobigny et 5 de Noisy-le-Sec.

III.4.2 Ses activités

Le Syctom a, en premier lieu, donné l’opportunité aux membres du Groupe citoyens de connaître le centre de Romainville, à l’occasion de deux visites organisées les 13 et 15 février (séance n°1). Compte tenu des quelques changements dans la composition du groupe, le Syctom a redonné l’opportunité aux membres du Groupe citoyens qui ne l’avaient pas encore fait, de connaître le centre de Romainville, à l’occasion d’une visite organisée le 15 octobre 2019.

Les séances de travail, d’une durée d’un peu plus de trois heures, se sont tenues en fin de soirée (19h - 21h30), un jour de semaine. Elles sont conduites avec très peu de présentations et beaucoup de temps d’échanges et de travail en petit groupe, chaque groupe ayant un animateur appartenant au conseil du maître d’ouvrage.

L’expérience a montré la nécessité de séances pas trop longues, avec des ordres du jour pas trop chargés afin de disposer d’un temps de restitution collective suffisant, qui évite que la restitution soit le seul fait des animateurs, à partir de ce qu’ils ont entendu et collecté. En 2018, chaque séance a eu sa thématique propre ; en 2019, quatre thématiques ont été abordées, chacune étant traitée au cours de deux séances successives.

Dix séances de travail du groupe ont été tenues en 2018 et 2019 :

- prescriptions environnementales : séance n° 2 du 8 mars 2018 (31 participants) ;
- prescriptions architecturales : séance n°3 du 13 mars 2018 (34 participants) ;
- actions pour la sensibilisation aux gestes de tri ; ouverture du site au public : séance n° 4 du 4 mai 2018 (23 participants) ;

- la Maison du projet - de la conception à l'animation : rencontres n° 5 et 6, le 27 novembre 2018 (15 participants) et le 11 décembre 2018 (16 participants) ;
- le prototypage d'outils de sensibilisations au tri : rencontres n° 7 et 8, le 19 février 2019 (19 participants) et le 26 mars 2019 (25 participants) ;
- retours sur l'expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires à Romainville : rencontres n° 9 et 10, le 11 juin 2019 (12 participants) et le 18 juin 2019 (17 participants) ;
- « comment devenir un ambassadeur du tri ? » : rencontre n° 11 le 26 novembre 2019 (15 participants) ; la rencontre n°12 prévue en décembre a été reportée à l'année suivante, compte tenu des perturbations de la fin de l'année 2019. Prévues pour le 30 mars 2020, elles ont été rendues impossibles par les mesures sanitaires restreignant les réunions.

Le Groupe témoins a produit **cinq recueils d'idées** dont le contenu est résumé plus loin (cf. IV.2 et IV.3)

Les circonstances ont conduit à ce que le Sycotom ne soit pas en mesure de réunir le groupe témoin depuis novembre 2019. Pour autant il a maintenu le contact avec les membres par un envoi régulier de courrier électronique. Récemment interrogés, la plupart de membres ont indiqué leur disponibilité à poursuivre leur participation.

Les chiffres clés de la concertation post entre 2018 et 2020

- Un **site internet** : **7169 visiteurs uniques** ; **26 contributions** ou questions recueillies ; **20 documents** mis en ligne
- **3 lettres d'information** ; 10 flashs info
- **Une campagne de communication**, en 2018, sur l'option choisie pour le projet
- **13 rencontres de terrain**, en 2018, couplées à une exposition itinérante et des activités ludiques : **611 contacts** enregistrés
- Un **Groupe citoyens actif** : **une trentaine de membres** ; **dix sessions de travail** ; **cinq recueils d'idées produits**

IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES AU COURS DE LA CONCERTATION POST

Les débats qui se sont déroulés ont porté sur différents aspects du projet. Ils peuvent être classés en trois rubriques :

- la consistance et l’opportunité du projet ;
- les prescriptions du cahier des charges de l’appel d’offre ;
- l’accompagnement du projet, pendant sa construction et son exploitation.

IV.1 La consistance et l’opportunité du projet

Les échanges durant la « post concertation » n’ont pas vu s’exprimer à nouveau les contestations qui avaient pu être formulées, au cours de la concertation préalable, sur l’opportunité et le dimensionnement du projet, ce qui ne veut pas dire que celles et ceux qui s’exprimaient alors contre le projet l’ont tous accepté.

Ce sont principalement dans les rencontres de terrain que des opinions globalement positives se sont exprimées, associées à un intérêt également positif pour la réduction des quantités de déchets ménagers produites et sur l’amélioration des pratiques de tri.

IV.2 Les prescriptions du cahier des charges de l’appel d’offres

Les apports de la concertation post au cahier des charges, élaborés au début de l’année 2018, ont été en particulier le résultat des travaux du Groupe citoyens.

Au cours de deux rencontres, le groupe a abordé successivement les éléments suivants du cahier des charges de l’appel d’offres sur le projet :

- les prescriptions environnementales ;
- les prescriptions architecturales.

Les échanges ont fait apparaître un certain nombre de préoccupations relevant des deux rubriques à la fois.

La distinction a, par ailleurs, été faite entre la période de travaux et la période d’exploitation.

Le Sycotom a globalement souscrit à ces éléments dans le cahier des charges de la consultation qu’il a lancée.

IV.2.1 Prescriptions environnementales

Les réflexions du Groupe citoyens ont fait émerger plusieurs souhaits :

- faire un bâtiment exemplaire sur le plan énergétique et écologique : panneaux solaire, bâtiment à énergie positive, utilisation de matériaux naturels ;
- préserver et favoriser la biodiversité sur le site : récupération des eaux de pluie, ruches, toit végétal ;
- réduire les nuisances potentielles : confinement et étanchéité ;
- réduire l’impact du transport fluvial en examinant la possibilité de barges à motorisation électrique ou au biocarburant ;
- ouvrir la ressourcerie au public et la doter de moyens ;

- étendre l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires avec la participation des habitants ;
- faire du centre un outil fort de sensibilisation.

IV.2.2 Prescriptions architecturales

Le Groupe citoyens a proposé de :

- Inscrire le projet dans son contexte territorial en travaillant les formes, les façades, les toitures ;
- rendre visible son fonctionnement intérieur : transparence, accès du public ;
- utiliser des matériaux à impact environnemental plus faible ;
- s'assurer que la modification du carrefour d'accès avec l'ex-RN3, jugée plutôt positivement, ne remet pas en cause la fluidité du trafic sur cet axe ;
- soigner l'aménagement du chemin de halage et de sa couverture, en lui donnant une structure ouverte, en veillant à son éclairage et en y implantant animation et usages.

IV.2.3 Prescriptions particulières pour la période de travaux

Le Groupe citoyens a insisté, pour cette période initiale de mise en œuvre du projet, sur les aspects suivants :

- la réduction des nuisances de chantier, notamment le bruit et les circulations routières ;
- la création d'un groupe sentinelle et un observatoire des nuisances, pour assurer un suivi et le faire partager ;
- la part faite aux emplois locaux ;
- l'information sur le déroulement du chantier et l'accès au chantier à des fins pédagogiques pour une variété de publics.

IV.3 Les thèmes et les outils d'accompagnement du projet

Une fois lancée la consultation des entreprises par le Syctom, les travaux du Groupe témoins ont été consacrés à des sujets périphériques au projet lui-même mais important pour l'insertion dans le territoire et la relation avec ses habitants.

Deux volets ont été abordés :

- les dispositions d'ouverture du site au public, en distinguant les trois cibles que sont potentiellement les familles, la vie locale et les scolaires ;
- la sensibilisation aux gestes de tri en amont de la mise en service de la future installation.

IV.3.1 L'ouverture du site au public

La réflexion du groupe s'est déroulée en deux étapes : une étape de préfiguration initiale et une étape d'approfondissement autour du concept de « maison du projet »

IV.3.1.1 Le schéma d'accueil du public

A la suite d'un travail en sous-groupes, quatre schémas pour recevoir le public sur le site ont été proposés :

- « visite de la salle pédagogique », qui montre la structure d'une salle pédagogique sur le site et sa visite par une famille ;
- « la salle pédagogique éphémère », qui donne à cette installation une dimension multi-usages et une animation par le territoire ;

- un « lieu d’animations », associant visites, ressourceries, animations interactives ... ;
- la « kermesse du tri », qui se tiendrait une fois par an sur le site.

IV.3.1.2 La Maison du projet

En prolongation des suggestions précédentes, Il a été demandé au Groupe citoyens, au cours de deux séances de travail, de proposer une maquette et des animations pour la Maison du projet, que le Syctom prévoit de mettre en place et d’ouvrir au public dès le début de travaux. Pour accompagner la réalisation par tranches de la transformation d’un site qui resterait en exploitation, la Maison du projet devrait être assez facilement déplaçable et adaptable.

A partir d’un travail en trois sous-groupes, le groupe a convergé vers un plan d’aménagement consensuel utilisant à la fois un espace extérieur et un espace couvert ; la Maison du projet comporterait des box d’activités pédagogiques et un mur participatif entourant un espace central libre pour des activités temporaires.

La Maison doit permettre ainsi à ceux qui la visitent de s’informer, de s’exprimer et de s’y livrer à des activités plus collectives.

Les participants ont insisté sur plusieurs éléments à mettre en œuvre dans cette Maison du projet :

- une construction en matériaux recyclés, avec des couleurs et une signalétique qui la rendent facilement identifiable ;
- la présence d’un animateur du Syctom pour accueillir, renseigner, aiguiller les visiteurs et entretenir convivialité et échanges entre eux ;
- un espace ludique et participatif, qui permette de sensibiliser le visiteur à son rôle dans la gestion des déchets ménagers ;
- un parcours, avec les moyens media adaptés, pour donner à voir le chantier et son avancement.

Le groupe a également insisté sur le bon équilibre à assurer, pour bien sensibiliser les visiteurs à toutes les dimensions du tri, entre les moyens numériques (lunettes de visualisation 3D par exemple) et les éléments réels et concrets proposés à la manipulation des visiteurs.

IV.3.2 La sensibilisation aux gestes de tri

Dans le cadre du Groupe citoyens, ont également été abordés les moyens d’améliorer le geste de tri sur le territoire, en préparation des évolutions des politiques de traitement des déchets dans les années à venir, évolutions que les caractéristiques du projet de Romainville ont intégrées.

IV.3.2.1 Quelques pistes initiales

Les membres du Groupe citoyens, dans une réflexion initiale, ont construit les quatre propositions suivantes, dont deux à destination des jeunes publics et deux pour les habitants du territoire :

- le concours « top chef zéro déchet », à organiser pour les scolaires ;
- « trier en s’amusant », jeu de société pour les jeunes ;
- « la campagne sérieuse », campagne de communication et de sensibilisation tournée vers les habitants du territoire ;
- « le geste citoyen », application mobile pour réduire les décharges sauvages, en permettant aux habitants de les signaler dès leur apparition.

IV.3.2.2 Des outils à implanter dans la Maison du projet

Il a été demandé au groupe, dans un travail étaler sur deux réunions, d'imaginer et de prototyper les outils d'activités pédagogiques à mettre en place dans la partie de la Maison du projet qui est dévolue à ce sujet. Ces outils pédagogiques doivent avoir pour objectif de renforcer la sensibilisation et la maîtrise de l'acte de tri de ceux qui y jouent.

Trois jeux ont été élaborés :

- un jeu de cartes « Vis ma vie de déchet », autour de la durée de décomposition naturelle des différents types de déchets, en fonction de leur nature ;
- un « arbre de vœux pour la planète », sur lequel chaque participant peut échanger un souhait ou un engagement personnel, qu'il a inscrit sur un ruban, contre un vœu déposé par un joueur précédent ;
- un « atelier de réemploi et de transformation », convivial et participatif, dans lequel des objets apportés peuvent être réparés ou transformés pour trouver une nouvelle vie.

IV.3.2.3 Une réflexion sur l'expérimentation de collecte séparée des déchets alimentaires

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a prévu une généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2025. Dans cette perspective, une expérimentation de collecte séparée de déchets alimentaires est en cours depuis deux 2017 sur la commune de Romainville, dans le quartier du Bas-Pays.

Trois lieux de pratique de cette collecte séparée avaient été sélectionnés par le Sycatom :

- le self du personnel d'un traiteur coopératif ;
- une cantine scolaire ;
- le marché du centre-ville.

En introduction de la séance, les pratiques mises en œuvre sur chacun de ces sites, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées ont été présentées par un acteur de ce site.

Trois sous-groupes ont été constitué, un pour chaque site présenté.

Le travail en sous -groupe a porté sur deux points :

- construire une « courbe d'expérience » qui fasse apparaître les différentes étapes du geste de tri sur le site concerné et identifie celles dont le déroulement est le moins satisfaisant : à noter que les difficultés, dans les trois cas, apparaissent à la fin du processus, à un moment qui est crucial et où les acteurs concernés sont plutôt pressés de changer d'activité ;
- proposer des moyens, d'amélioration, qui se sont révélés essentiellement organisationnels.

Il faut enfin signaler que le travail engagé pour permettre aux membres du groupe ou à d'autres habitants du territoire de devenir des « ambassadeurs du tri » n'a pu être mené à son terme.

En conclusion, le garant souligne **l'implication forte des participants du Groupe citoyens** à chaque séance, l'imagination constructive dont ils font preuve et la qualité des propositions auxquelles ils parviennent.

IV.4 Une synthèse des opinions exprimées

Dans les rencontres de terrain, comme dans les échanges au sein du Groupe citoyens, s'exprime assez nettement une opinion qui contraste un peu avec ce qui a pu être entendu au cours des séances publiques de la concertation préalable : les habitants du territoire expriment le souhait de faire de **l'installation de traitement de déchets urbains**, dès lors qu'elle va rester sur leur territoire, une installation exemplaire pour qu'elle devienne un **élément de valorisation de ce territoire** et, d'une certaine façon, de **fierté pour ses habitants**.

Ils expriment également une attente de **transparence du maître d'ouvrage** sur ses décisions et ses actions, que ce soit durant la période de développement du projet, durant la période de travaux et durant la période d'exploitation.

Ils adhèrent, globalement, aux principes de pratiques de **réduction et de tris des déchets ménagers**. Ils considèrent que les améliorations en la matière passent par des modifications des comportements qui requièrent l'adhésion des habitants et qu'elles impliquent des **efforts de communication et de pédagogie** dont l'installation de Romainville peut servir de cadre.

V. LES DECISIONS DU SYCTOM ET LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

V.1 Les décisions du Syctom après le renouvellement de son comité syndical

Compte tenu du report des élections municipales du fait des mesures prises dans le contexte de la pandémie, le Comité syndical du Syctom n'a été constitué et n'a pu tenir ses premières réunions d'installation que le 24 septembre, le 9 octobre et le 30 novembre 2020.

Lors de cette dernière réunion, l'instance dirigeante renouvelée du Syctom a choisi de **ne pas donner suite à l'appel d'offres** lancé en 2018 visant à l'attribution d'un marché public global de performances, pour des raisons notamment financières résultant des coûts d'investissement et surtout de fonctionnement figurant dans les offres. Elle poursuit toutefois la réflexion sur **la rénovation du centre de Romainville selon les mêmes objectifs fondamentaux** (maintien de la capacité, recours étendu à la voie d'eau, accueil séparé des biodéchets), tout en revoyant ses ambitions et en réduisant substantiellement le montant de l'investissement (d'au moins un tiers).

V.2 Les recommandations du garant

Les **pratiques d'information et de concertation avec le public mises en œuvre par le maître d'ouvrage au cours de ces trois années** de « concertation post » paraissent au garant à la fois **conformes à ses obligations législatives et réglementaires comme aux engagements qu'il avait pris** à l'issue de la concertation préalable.

Pour autant, l'enchaînement d'une procédure de dévolution du marché qui se prolonge, d'une instance de décision du maître d'ouvrage qui arrive en fin de mandat et d'une situation épidémique exceptionnelle a progressivement « distendu » le processus de concertation pour finir par l'arrêter. On peut craindre qu'aujourd'hui beaucoup des habitants du territoire qui se sont intéressés à la rénovation du centre de traitement de Romainville ont perdu le fil du projet.

Reprendre la concertation avec le public, dès lors que le Syctom aura une idée claire des évolutions qu'il est amené à apporter au projet, **peut se faire avec les outils précédemment utilisés**. L'important, du point de vue du garant, est qu'ils soient **mis en œuvre avec une grande intensité et sur un calendrier assez resserré**.

Il importe également qu'une attention particulière soit portée à **toutes les formes d'échange permettant de toucher le plus grand nombre possible d'habitants du territoire**, au-delà des parties prenantes identifiées.

S'agissant du **Groupe citoyens**, le garant recommande de **le faire vivre**, d'autant que beaucoup de ses membres ont indiqué qu'ils y étaient prêts ; il insiste sur l'importance de **lui donner un retour sur la façon dont sont prises en compte les propositions qu'il a émises**.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr